

Lettre hebdomadaire d'information de l'Autorité

A la Une



Edito

L'innovation dans les technologies et les équipements, facteur de modernisation des réseaux



Nouvelles des télécoms

. Pouvoir de sanction : la nouvelle organisation du collège de l'ARCEP est en place
 . Zoom sur le "pôle entreprises" de l'ARCEP



Services postaux

Les résultats de la qualité du service universel postal en 2013



Collectivités territoriales

La politique d'aménagement numérique du territoire en Haute-Normandie



Consommateurs

Bilan du traitement en 2013 des réclamations des usagers des services postaux



Affaires européennes et internationales

. Le 11^{ème} séminaire de FRATEL s'est tenu cette semaine à Dakar
 . Le Parlement européen adopte une directive visant à réduire le coût de déploiement des réseaux à très haut débit



Ecosystème numérique

L'art robotique investit la cité des sciences et de l'industrie à Paris



Interview vidéo

Henri Verdier, directeur de la mission Etalab



Ils ont dit

Rafi Haladjian, fondateur de Sen.se



Le chiffre de la semaine

21%

EDITO

L'innovation dans les technologies et les équipements, facteur de modernisation des réseaux

La Commission européenne a publié cette semaine une cartographie des pôles européens en matière de technologies de l'information et de la communication (TIC). Cette étude, au-delà des limites méthodologiques inhérentes à des comparaisons complexes, met Munich, l'est de Londres et Paris en tête des pôles européens des TICs.



Ce classement confirme la vigueur de l'écosystème numérique de la capitale, qui aurait été encore plus nette si l'étude ne s'était pas limitée intra-muros mais avait couvert toute l'agglomération. Il ne doit pas faire oublier l'existence, en France, d'autres pôles régionaux d'excellence. Il fait aussi ressortir les efforts réalisés en matière de financement de la recherche et développement et l'existence d'entreprises à même de porter cet effort. L'investissement dans la R&D des entreprises des TICs installées à Paris, parmi lesquelles sont cités Alcatel-Lucent, Orange et Vivendi, mais également Thalès ou Parrot, représente ainsi, selon l'étude, 21% de l'investissement total réalisé en Europe. Ces efforts sont en outre très largement internationalisés et interconnectés avec d'autres régions dynamiques hors de nos frontières.

Cette vigueur se manifeste dans la capacité d'entreprises françaises, qu'il s'agisse de grands groupes internationaux ou de start-up en croissance, à innover et être compétitives sur des marchés d'équipements de communication ou, désormais, d'objets connectés, très concurrentiels.

Le développement d'un écosystème numérique dynamique peut être porté par l'existence d'infrastructures de communication de qualité, mais cet écosystème peut aussi rétroagir sur les infrastructures : c'est évident du point de vue de la demande, puisque la « numérisation » de l'économie porte le besoin des entreprises et des individus en connectivité et constitue un fort incitant à l'innovation dans l'offre de services, gage de revenus futurs pour les opérateurs.

Les progrès conjugués de l'informatique et de l'électronique, comme l'évolution des équipements de réseaux et des moyens de calcul et de stockage, offrent des opportunités nouvelles aux opérateurs. Ils leur permettent d'unifier leurs infrastructures fixes et mobiles et d'en gérer des portions toujours croissantes en commun ; ils leur permettent aussi de déplacer l'intelligence dans le réseau, de la centraliser ou, à l'inverse, de la déporter aux extrémités en fonction des besoins. Les opérateurs ont ainsi à leur disposition les moyens d'améliorer la gestion de leurs réseaux et d'en optimiser les coûts de déploiement et de fonctionnement, pour faire face à une croissance continue du trafic. Sur une plus longue période, on comprend à quel point les progrès technologiques, qu'ils soient propres aux télécoms ou importés d'autres secteurs, redéfinissent régulièrement l'économie de ces réseaux et, pour partie, les conditions de la concurrence.

Ces sujets sont centraux dans la réflexion prospective de l'ARCEP. Ils seront aussi, cette année, au cœur des débats qui animeront, à l'automne, son colloque annuel du jeudi 9 octobre.

Jean-Ludovic Silicani
Président de l'ARCEP

Le collège de l'ARCEP se réunit tous les mardis et tous les jeudis.

■ **A venir**

29 avril

Le comité de prospective de l'ARCEP se réunira pour réfléchir aux évolutions des usages susceptibles d'avoir une incidence significative sur les réseaux de communications électroniques. Frédéric Potter, fondateur et directeur général de Netatmo, Olivier Ezratty, consultant en stratégies de l'innovation, et Mathias Hautefort, directeur général de Vidéo Futur Entertainment, feront part de leur expertise. [En savoir plus sur le comité de prospective de l'ARCEP](#)

28 avril

Pierre-Jean Benghozi et Philippe Distler, membres du collège, recevront une délégation de la National broadcasting and telecommunications commission (NBTC) de Thaïlande conduite par son secrétaire général, Korku Danchaivichit.

■ **Dans le rétroviseur**

8 avril

Philippe Distler est intervenu au colloque organisé par la fédération des industries des réseaux d'initiative publique (FIRIP), à l'occasion des 10 ans de l'article L.1425-1 du code général des collectivités territoriales permettant aux collectivités territoriales de devenir opérateurs de communications électroniques, et par NOVEA et la fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR)

4 avril

Pierre-Jean Benghozi et Philippe Distler ont reçu le nouveau président du Conseil national de régulation de Mauritanie, Mohamed Yahya Ould Horma, pour une prise de contact entre les deux autorités et un échange sur la coopération au sein de FRATEL (réseau des régulateurs francophones). [L'interview de Mohamed Yahya Ould Horma.](#)

2 avril

Pierre-Jean Benghozi, Philippe Distler, Daniel-Georges Courtois et Jacques Stern, membres du collège, ont reçu une délégation conduite par le vice-ministre chinois de l'industrie et des technologies de l'information, Bing Shang, pour un échange sur le haut et le très haut débit mobile.

1er avril

Philippe Distler est intervenu au sommet des consommateurs 2014, organisé par la Commission européenne (Bruxelles).

DU CÔTÉ DE LA RÉGULATION



NOUVELLES DES TÉLÉCOMS

Pouvoir de sanction : la nouvelle organisation du collège de l'ARCEP est en place



Conformément aux dispositions de l'article L. 130 du code des postes et des communications électroniques, dans sa rédaction issue de l'ordonnance n° 2014-329 du 12 mars 2014 qui a rétabli et sécurisé le pouvoir de sanction de l'ARCEP, les compétences de l'Autorité sont désormais exercées par le collège dans trois formations distinctes.

La formation de règlement des différends, de poursuite et d'instruction (« RDPI »), composée de quatre membres de l'Autorité, dont le président, est ainsi seule compétente pour adopter les décisions de règlement de différend, les décisions d'enquête prises sur le fondement des articles L. 5-9 et L. 32-4 ainsi que les décisions d'ouverture d'une procédure de sanction, de mise en demeure et de notification des griefs à l'encontre d'une personne mise en cause. Une formation restreinte de l'Autorité, composée des trois membres les plus récemment nommés, à l'exception du président de l'Autorité, est quant à elle en charge de se prononcer sur la décision de sanction ou de non sanction. Pour l'ensemble des autres décisions et avis, c'est-à-dire l'essentiel, les sept membres de l'Autorité délibèrent en formation plénière. Le règlement intérieur de l'Autorité a en conséquence été modifié, afin de le mettre en cohérence avec ces nouvelles règles de fonctionnement. S'agissant des règles propres à la procédure de sanction, un décret viendra prochainement en préciser les modalités.

Le nouveau règlement intérieur ▶

4ème cycle d'analyse des marchés de gros du haut débit et du très haut débit : l'Autorité de la concurrence transmet son avis à l'ARCEP

L'Autorité de la concurrence a transmis, mercredi 16 avril, son avis à l'ARCEP sur les projets de décisions d'analyse des marchés de gros du haut et du très haut débit fixe, que l'Autorité lui avait soumis en février.

Il s'agit des trois marchés suivants :

- le marché de gros des offres d'accès aux infrastructures physiques constitutives de la boucle locale filaire (marché 4), qui inclut notamment l'offre dite de dégroupage et d'accès aux infrastructures de génie civil ;
- le marché de gros des offres d'accès à haut et très haut débit activées livrées au niveau infranational (marché 5), qui inclut notamment les offres d'accès activées dites de *bitstream* destinées au marché généraliste ;
- le marché de gros des services de capacité (marché 6), qui inclut notamment les offres d'accès activées destinées au marché spécifique des entreprises.

Favorable aux projets, l'Autorité de la concurrence a invité l'ARCEP à faire aboutir ce cycle de révision dans le calendrier initialement prévu, sans attendre l'issue de l'examen du projet de concentration en cours dans le secteur. L'ARCEP tiendra compte de cet avis et des contributions des acteurs économiques pour établir les projets qu'elle transmettra prochainement à la Commission européenne.

Télédéclaration des chiffres d'affaires des opérateurs télécoms

La collecte des chiffres d'affaires des opérateurs de communications électroniques, nécessaire pour le calcul de la taxe administrative dont les opérateurs déclarés sont redevables chaque année, vient de se terminer. Cette année, les opérateurs étaient invités à télé-déclarer leurs chiffres d'affaires en se connectant à un extranet ouvert par l'ARCEP fin 2013. Depuis 2011, les opérateurs effectuaient déjà leur déclaration en ligne via une interface dédiée. Plus complet, l'extranet de l'ARCEP, qui a vocation à devenir le support général d'échanges dématérialisés entre les opérateurs et l'Autorité, permet désormais de mieux répondre à certaines demandes récurrentes. 1185 opérateurs sur près de 1600 ont ainsi effectué leur déclaration en ligne cette année, soit 15,3% de plus que l'an dernier. Il est encore possible aux opérateurs qui n'ont pas déclaré leur chiffre d'affaires de le faire par voie postale d'ici le 28 avril 2014 (date de réception par l'ARCEP).

L'extranet ▶

Les métiers de l'ARCEP – Zoom sur le « pôle entreprises »



De g. à dr. : Antoine Jourdan, Thibaud Furette, Anne-Charlotte Quillet, Julien Gilson et Julien Delmouly

Afin de se donner la capacité de suivre l'ensemble des marchés entreprises, l'ARCEP a constitué, depuis 2010, un « pôle entreprises ». Transversalement à toutes les directions de l'Autorité, cette équipe a pour mission de suivre l'évolution des marchés de gros et de détail concernant les entreprises, de veiller à la prise en compte de leurs spécificités dans les différents travaux de l'ARCEP et de contribuer à l'élaboration d'une régulation cohérente et efficace de ces marchés.

Le « pôle entreprises » est aujourd'hui constitué d'une équipe de six personnes, dont plusieurs appartiennent à l'unité marchés des services de capacité et de la téléphonie fixe, dirigée par Thibaud Furette : Anne-Charlotte Quillet prend en charge les produits fixes activés ; Antoine Jourdan assure le suivi des produits fixes passifs ; Julien Gilson centralise les problématiques mobiles, au sein de l'unité marchés mobiles ; Paul Donsimoni gère la veille tarifaire ; et enfin, Julien Delmouly coordonne ces travaux et suit les questions de communication.

Le rôle transversal du « pôle entreprises » au sein de l'organisation amène les membres de cette équipe à soutenir les autres directions de l'ARCEP dans leurs travaux comportant un volet non résidentiel, comme l'accès aux infrastructures de génie civil d'Orange, le déploiement de la boucle locale optique mutualisée ou la conservation des numéros.



SERVICES POSTAUX

Les résultats de la qualité du service universel postal en 2013 viennent d'être publiés par La Poste

La Poste a publié, le 31 mars, les résultats des mesures de la qualité du service universel postal pour l'année 2013.



Après plusieurs années d'amélioration, la qualité de certains produits du service universel a connu un léger fléchissement en 2013. Il s'agit notamment de la lettre prioritaire, qui atteint 87,4 % de taux de distribution en J + 1 (contre 87,9 % en 2012) et des envois internationaux. Bien qu'en diminution, ces résultats constituent la deuxième meilleure performance historique de La Poste. La qualité de service de la lettre verte s'est, quant à elle, maintenue en 2013 au taux de 92,8 % en J + 2. Enfin, les délais d'acheminement de la lettre recommandée ont poursuivi l'amélioration initiée en 2010, avec un taux de distribution en J + 2 qui atteint 95,2 % en 2013, soit une hausse de près de 10 points en 3 ans.

Rappelons que l'ARCEP est chargée de veiller, chaque année, à la publication et à la fiabilité de ces mesures. Dans ce cadre, la mesure de la qualité de service de la lettre prioritaire et de la lettre verte a fait l'objet en 2013 d'un audit mené par le cabinet Ernst & Young, approuvé par l'ARCEP.

Les résultats de la qualité du service postal 2013 ▶

Le colis transfrontière pour le e-commerce au menu du 3ème « postal users forum »

Le « postal users forum » est une instance de discussions sur les problématiques des utilisateurs de services postaux en Europe créée en 2011 à l'initiative du Commissaire européen Michel Barnier. Il regroupe des associations de consommateurs, des émetteurs professionnels de colis, des représentants des grandes postes européennes et des opérateurs alternatifs, ainsi que des régulateurs. Réunie à Bruxelles le 31 mars dernier, cette troisième édition avait pour thème le colis transfrontière pour le e-commerce. Dans sa feuille de route publiée en début d'année, la Commission européenne avait demandé un certain nombre d'améliorations du service de colis transfrontalier dans un délai de 18 mois. Au cours de ce point d'étape, les représentants du e-commerce ont souligné que la livraison était cruciale et qu'il était important d'améliorer le service et les coûts. De leur côté, les grandes postes européennes ont réaffirmé qu'elles amélioreraient leur service de colis transfrontière en réalisant, dès 2015, un système de suivi des envois à l'échelle européenne.



COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

L'ARCEP a participé à la commission consultative régionale pour l'aménagement numérique du territoire de Haute-Normandie

Le directeur général de l'ARCEP, Benoît Loutrel, s'est rendu à Rouen, le 16 avril dernier, pour participer à la CCRANT de Haute-Normandie qui réunissait l'ensemble des acteurs publics et privés impliqués dans le déploiement du très haut débit dans cette région. En ouverture de cette commission, le président du conseil régional, Nicolas Mayer-Rossignol, a rappelé « l'enjeu économique important » que représente la filière numérique pour la région et salué la création récente de deux syndicats mixtes ouverts dans chacun des deux départements : Eure Numérique et Seine-Maritime Numérique. Les opérateurs Orange et SFR ont ensuite tour à tour présenté l'avancée de leurs déploiements. Des conventions ont été ou vont prochainement être signées entre les opérateurs et les collectivités territoriales concernées.



Les représentants des départements ont aussi profité de cette réunion pour présenter l'avancement de leurs projets et les technologies choisies pour tenir l'objectif national du très haut débit pour tous d'ici 10 ans : principalement le FttH et la montée en débit sur les réseaux radio dans l'Eure ; le FttH et la montée en débit sur le réseau de cuivre en Seine-Maritime.

Une articulation clarifiée des actions publiques et privées pour le déploiement du très haut débit dans l'Ain

Réunis sous l'égide du préfet de l'Ain, Orange et le syndicat intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain (SIEA) ont signé, le jeudi 17 avril 2014, un accord sur le déploiement de FttH sur le territoire du département. Réseau d'initiative publique précurseur, en matière de FttH, ayant démarré avant l'aboutissement de la réglementation sur la mutualisation des réseaux FttH, le réseau du SIEA compte aujourd'hui plus de 90 000 prises déployées, dont certaines sont situées en zones d'initiative privée. L'accord signé cette semaine va assurer la complémentarité entre les initiatives privées d'Orange et les déploiements du syndicat intercommunal.



CONSOMMATEURS

L'ARCEP rend public son bilan du traitement des réclamations postales en 2013



Les usagers peuvent, depuis le 1er janvier 2011, saisir l'Autorité des réclamations qui n'ont pu être satisfaites dans le cadre des procédures mises en place par les prestataires de ces services. L'ARCEP publie ce jour son bilan du traitement en 2013 des réclamations des usagers des services postaux.

71 saisines ont été reçues en 2013 ; les réclamations concernant le Colissimo sont les plus nombreuses (32 %) et en hausse par rapport à 2012 (28%). Viennent ensuite les réclamations relatives au courrier (hors Lettre recommandée, Lettre max et Mini max), qui représentent 21% des demandes, également en hausse par rapport à 2012 (15%). En revanche, les réclamations relatives à la distribution ne représentent plus que 10% des demandes, une baisse de moitié par rapport à 2012 (21%). En 2013, l'Autorité a rendu cinq avis sur des réclamations recevables.

Le bilan permet également d'informer les utilisateurs sur les améliorations apportées aux services postaux à la suite des avis rendus par l'ARCEP sur les réclamations dont elle a été saisie. À titre d'exemple, en 2013, les conditions de mise en œuvre du service de réexpédition ont été aménagées afin de garantir l'accès de tous à ce service, y compris dans les résidences collectives non équipées de boîtes aux lettres et au sein desquelles la distribution des envois postaux est assurée par un mandataire (gardien, concierge, ...).

[Le guide pratique du traitement des réclamations](#)

L'ACTUALITÉ DU SECTEUR



EN FRANCE

L'Autorité de la concurrence mènera un examen approfondi du projet de rachat de SFR par Altice-Numericable

Interviewé le 16 avril par *Les Echos*, Bruno Lasserre s'est exprimé sur le projet de rachat de SFR par Altice-Numericable. Le président de l'Autorité de la concurrence a annoncé que son institution mènerait un examen approfondi de ce dossier. « Il sera soumis au collège à l'issue d'une procédure contradictoire qui permettra aux parties de réagir au diagnostic concurrenciel qui sera porté par l'Autorité », a-t-il indiqué. L'avis des régulateurs sectoriels que sont l'ARCEP et le CSA seront recueillis.

[Le communiqué de l'ARCEP](#)

Open data : mieux protéger la vie privée

En octobre 2013, la commission des lois du Sénat a chargé les sénateurs Gaëtan Gorce et François Pillet de mener une mission d'information sur le devenir des données personnelles dans un contexte d'ouverture des données (open data) et d'évaluer les conséquences de ce mouvement sur la protection de la vie privée. A l'issue d'une quarantaine d'auditions en trois mois, les deux sénateurs ont rendu leur rapport le 16 avril. S'il existe un cadre juridique protecteur de la vie privée (loi « Informatique et libertés » du 6 janvier 1978 et la loi « CADA » sur l'accès au document administratifs, du 17 juillet 1978), la démarche d'open data comporte, selon eux, un risque de ré-identification du citoyen. "Dans le domaine de la santé, avec le nom d'un hôpital, une date de naissance et un code postal, on peut identifier une personne à 89% et dans 100% des cas si le malade a été hospitalisé deux fois", explique Gaëtan Gorce. Le rapport propose ainsi « que l'administration soit tenue de mettre en ligne progressivement, en les anonymisant si nécessaire, toutes les bases de données qu'elle détient, et qui seraient susceptibles d'être communiquées à un citoyen s'il en fait la demande. ». Parmi la vingtaine de recommandations faites pour améliorer la protection de la vie privée dans le cadre de l'open data, les rapporteurs proposent également de réfléchir à une doctrine de protection des données personnelles et d'adapter la gouvernance en « mettant en place, au côté de la mission Etalab, une structure dédiée à la protection des données à caractère personnel et chargée d'assister les administrations ».

[Le dossier du Sénat](#)



AFFAIRES EUROPEENNES ET INTERNATIONALES

Le 11ème séminaire de FRATEL s'est tenu cette semaine à Dakar



A l'invitation du régulateur sénégalais, le 11ème séminaire de FRATEL a réuni à Dakar, les 15 et 16 avril, plus de 200 participants représentant 16 régulateurs membres de ce réseau francophone de la régulation des télécommunications, ainsi que des acteurs du secteur pour échanger sur les licences 3G et 4G, et faire un état des lieux de l'attribution du premier dividende.

La première table ronde a mis en évidence que la couverture du territoire, la mise en concurrence, et les recettes dégagées pour l'État, sont les trois principaux objectifs poursuivis par les gouvernements lors de l'attribution de fréquences. Jacques Stern, membre du collège de l'ARCEP, a ajouté un quatrième objectif : l'innovation. Il a aussi présenté la procédure d'attribution des licences 4G en France, et la priorité donnée à l'aménagement numérique du territoire obligeant les opérateurs à couvrir rapidement les zones délaissées par l'ADSL. Le Sénégal s'inspirera des expériences

françaises et sud-africaines pour attribuer ses fréquences 4G ; les opérateurs ont d'ailleurs engagé cette année une phase d'expérimentation sur la bande 1800 MHz. En Roumanie, les enchères se sont inspirées des critères d'itinérance nationale définis dans le cadre du modèle français, auxquels s'est ajoutée une incitation à l'accueil des MVNO sur les réseaux des opérateurs détenteurs de fréquences afin de développer la concurrence.

La deuxième table ronde a porté sur la transition de la télévision analogique vers la télévision numérique. Au-delà du bénéfice (nouvelles chaînes, HD) pour les secteurs de l'audiovisuel et des télécommunications, le passage au numérique représente un aspect essentiel de la modernisation de l'économie. Cette édition de FRATEL s'est terminée par un débat sur le dividende numérique. Le représentant de l'Union internationale des télécommunications a souligné l'importance de la coordination des fréquences pour le déploiement de la TNT en-dessous de 694 MHz en Afrique subsaharienne et de l'harmonisation pour les bandes 700 MHz, qui seront formalisées à la CMR15, avant d'insister sur l'utilisation des «espaces blancs» de la bande 470-694 MHz pour des services de télécommunications. Une façon d'anticiper sur la prochaine réunion annuelle de FRATEL qui aura pour thème : « *Quelles fréquences et quelle gestion du spectre pour répondre aux besoins de demain pour le secteur des communications électroniques?* ». A l'invitation du régulateur marocain, elle devrait se tenir à Rabat au cours du second semestre 2014.



Les députés européens adoptent une directive visant à réduire les coûts de déploiement des réseaux à très haut débit

Cette semaine se tenait la dernière session plénière de l'actuel Parlement européen, élu en mai 2009. La session a permis aux députés européens d'adopter la directive européenne visant à réduire les coûts de déploiement des réseaux à très haut débit, qui avait fait l'objet d'un accord politique entre le Parlement européen, le Conseil des ministres et la Commission européenne fin février (cf. [Lettre Hebdo n°141 du 7 mars 2014](#)). Quand le Conseil en aura fait de même, dans les semaines à venir, le texte sera publié au Journal officiel de l'Union européenne.

[Le site de FRATEL](#)

ET AUSSI ...



ÉCOSYSTÈME NUMÉRIQUE

L'art robotique investit la cité des sciences et de l'industrie à Paris



Robolab - The Big Picture

Quand art, science et technologie se mêlent... du 8 avril au 4 janvier 2015, la cité des sciences et de l'industrie à Paris accueille « L'art robotique, une exposition monumentale ». Pendant neuf mois, une vingtaine d'œuvres d'« artistes-ingénieurs », qui utilisent les technologies robotiques ou automatisées, seront présentées sur 1 600 m². Les œuvres peuvent être des « robots » - tels la Totemobile de Chico MacMurtrie, une Citroën DS qui se transforme en quelques minutes en un totem de 18 mètres de haut, ou bien créées par des robots, comme c'est le cas pour « The Big Picture » proposée par le collectif Robolab ; pendant neuf mois, soit la durée de l'exposition, un « robot-artiste » réalisera une œuvre picturale grand format sur une toile coulissant latéralement sur des rails... « *Autant de métamorphoses dont les robots, qui échappent ici à la forme habituelle de l'androïde, sont soit les sujets, soit les acteurs* ».

[L'exposition « L'art robotique »](#)



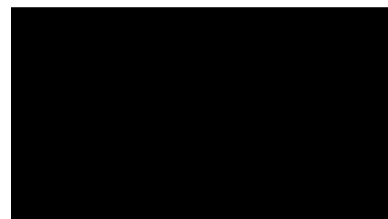
L'INTERVIEW

De l'open data au "gouvernement ouvert" Interview d'Henri Verdier, directeur général de la mission Etalab

"De l'open data à l'open gov" : tel est le thème de la conférence dite "de Paris" organisée les 24 et 25 avril prochains par la mission Etalab, chargée d'accompagner les administrations dans l'ouverture de leurs données publiques, et par le Conseil national du numérique. Evènement de portée internationale, cette conférence sera l'occasion, selon Henri Verdier, "de cristalliser et creuser toutes les dimensions de cette révolution de la donnée appliquée à l'Etat". Elle marquera aussi l'entrée officielle de la France dans le partenariat "Pour un gouvernement ouvert", association internationale regroupant 63 pays, destinée à promouvoir une politique ambitieuse d'open data, partenariat confirmé le 11 avril dernier par le Président de la République lors de sa visite d'Etat au Mexique.

"L'open data est un geste fort de transparence, mais aussi une porte d'entrée vers la révolution numérique pour la puissance publique", souligne Henri Verdier qui est aussi membre du comité de prospective de l'ARCEP, créé fin 2009 pour identifier les évolutions à moyen et à long termes dans les domaines relevant de la responsabilité de l'Autorité. Un exercice "quasiment vital" pour comprendre la révolution numérique en cours, dans lequel l'ARCEP tient, pour le directeur général d'Etalab, un rôle central.

» La conférence de Paris »



Durée : 5 min 15
© ARCEP - avril 2014



ILS ONT DIT ...

« Dans l'internet connecté, la France est en avance (...). Il n'y a pas d'objet connecté connu allemand ou anglais. Il n'y a pas plus le même engouement dans les magasins qu'en France. Les Français sont des joueurs sérieux, dans la même catégorie que les Américains et devant tout le reste du monde. »

Rafi Haladjian, entrepreneur français d'origine arménienne et libanaise, fondateur de Sen.se, père du lapin communiquant Nabaztag et de la fameuse Mother, interviewé par le Figaro, le 14 avril 2014.



LE CHIFFRE DE LA SEMAINE

21%

Selon le baromètre de l'économie numérique, 21% des interrogés par Médiamétrie, pour la neuvième édition du baromètre de l'économie numérique, déclarent qu'ils ont l'intention de souscrire à un abonnement 4G au cours du prochain trimestre, alors qu'ils n'étaient que 11%, un trimestre plus tôt.

[Le baromètre de l'économie numérique](#)

Retrouvez toutes les lettres hebdomadaires précédentes [en cliquant ici](#).

Autorité de régulation des communications électroniques et des postes
7, square Max Hymans - 75730 Paris Cedex 15
Téléphone : +33 1 40 47 70 00 - Télécopie : +33 1 40 47 71 98